ART. 33 N° II-2580

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N º II-2580

présenté par Mme Calvez, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Retiré avant publication.